

## Commune de Bréauté



### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2025
- **Ressources humaines**
  - Recrutement d'un service civique
- **Commande publique**
  - Marché public de la vidéosurveillance : présentation des devis et choix des entreprises
- **Finances**
  - Remboursement d'une destruction de nid de frelons asiatiques
  - Acceptation de libéralités des entreprises locales pour l'organisation du feu d'artifice
  - Provisionnement des créances douteuses
  - Demande d'aide financière pour un séjour à l'étranger d'une étudiante
  - Désignation d'un régisseur fêtes et cérémonies
- **Travaux**
  - Démolition des anciens vestiaires
  - Travaux maison Chapelle
  - SDE : projets de travaux 2026
  - Proposition de plantations d'arbres
- **Informations diverses**
  - Urbanisme : suivi des dossiers
  - Travaux : suivi des travaux en cours et à venir et compte-rendu de la commission
  - Proposition d'une foire aux plantes le 14 février 2026
  - Point sur l'organisation du marché de Noël
  - Distribution des colis de Noël
  - Invitation à la cérémonie du 11 novembre
- **Questions diverses**

Date de convocation : 05 novembre 2025

Membres du conseil municipal :

- **En exercice :** 12
- **Présents :** 10
- **Absents :** 3
- **Votants :** 10

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale  
M. VANDERMEERSCH Aldric  
Mme BROUTE Karine

CONSEILLERS :

M. PASCAL Régis  
Mme LEMONNIER Valérie  
M. DELAUNE Valentin  
M. MANGIN Jérôme  
Mme HATTON Amélie

**Absents excusés :** M. Samuel DUPRE

**Absents non excusés :** Mme COQUELLE Peggy, M. LAINNE Jean-Baptiste

**Procurations :**

- M. Samuel DUPRE à M. VANDERMEERSCH Aldric

**Secrétaire de séance :**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal à 19h30.

Mme Amélie HATTON a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**RECRUTEMENT D'UN SERVICE CIVIQUE (DELIB N°DEL01 10/11/25)**

Mme BROUTE présente la candidature de M. Noah LEPAPE, pour une mission de Service Civique proposée par la Mission Locale et reçu en entretien de recrutement organisé le 11 septembre 2025.

Elle précise que la mission proposée porte sur l'exercice d'activités favorisant la mixité sociale tels que l'animation d'ateliers scolaires et périscolaires, le renforcement du tissu associatif local, la participation à l'organisation des événements communaux et le développement du lien intergénérationnel.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement d'un volontaire de service civique à compter du 05 janvier 2026 pour une durée de 07 mois, à raison d'environ 24 heures hebdomadaires, conformément à la réglementation en vigueur.
- **PRECISE** que le volontaire bénéficiera de l'indemnité légale versée directement, ainsi que de la prestation complémentaire à la charge de la commune, conformément aux dispositions réglementaires, d'un montant mensuel de 116,19 € (cent seize euros et dix-neuf centimes).
- **AUTORISE** le Maire, et ses adjoints dans l'ordre du tableau, à signer tout acte ou contrat nécessaires à la mise en œuvre du présent recrutement.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**MARCHE PUBLIC DE LA VIDEOSURVEILLANCE : PRESENTATION DES DEVIS ET CHOIX DES ENTREPRISES (DELIB N°DEL02 10/11/25)**

M. MANGIN rappelle que le bureau d'étude AMBRE, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, accompagne la commune de BREAUTE pour le développement d'un projet d'installation d'un réseau communal de vidéoprotection urbaine et d'un réseau d'interconnexion.

Il rappelle que, conformément à l'information transmise au Conseil municipal du 08 septembre 2025, le marché public de fournitures et de services alloté en deux lots a fait l'objet d'une procédure adaptée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, et d'une publication obligatoire au BOAMP le 16 septembre 2025 avec une date limite de candidature fixée au 20 octobre 2025.

M. MANGIN présente à l'assemblée le rapport d'analyse finale des offres et des candidats sur la base des candidatures de cinq opérateurs économiques pour le lot n°1 - Fourniture, mise en œuvre et maintenance du système de vidéoprotection urbaine (FOURMENT enseigne CITEOS, OBSON, INEO INFRACOM, SPIE CITY NETWORKS et NTI), et d'un opérateur économique pour le lot n°2 - Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié (NOVINTEL enseigne AXIANS), tous analysés selon les critères et coefficients annoncés dans le règlement de la consultation initial.

Il informe l'assemblée qu'à l'issue de la Commission de sélection réunie le 29 octobre 2025, chargé de l'analyse des offres et du classement des candidats, et conformément à l'article 5 du règlement de consultation, des négociations ont été engagées avec trois candidats les mieux classés (INEO INFRACOM, SPIE CITY NETWORKS et NTI), qui ont donné lieu à un rapport complémentaire d'analyse en date du 06 novembre 2025 établi par le bureau d'étude AMBRE. Il annonce qu'après négociations, les prix proposés ont été revus à la baisse à hauteur de 1 à 2%.

Mme DHERVILLEZ rappelle le montant des subventions attribuées et la programmation des travaux à engager.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme BROUTE) :

- **PREND** acte du rapport d'analyse initial des offres en date du 28 octobre 2025, du rapport d'analyse complémentaire des offres en date du 06 novembre 2025, ainsi que du procès-verbal de la Commission de sélection en date du 29 octobre 2025.
- **APPROUVE** la proposition de la Commission de sélection et attribue les lots aux opérateurs économiques suivants :
  - **Lot n°1 – Fourniture, mise en œuvre et maintenance du système de vidéoprotection urbaine**  
**SPIE CITY NETWORK** – 6 rue Fructidor - TSA 20028 - 93484 SAINT-OUEN-SUR-SEINE CEDEX
  - **Lot n°2 – Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié**  
**NOVINTEL** – 30 voie du Future – 27100 VAL-DE-REUIL
- **AUTORISE** le Maire et ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer tous les documents nécessaires.

#### **REMBOURSEMENT D'UNE DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES (DELIB N°DEL03 10/11/25)**

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de prise en charge exceptionnelle présentée par M. Thierry DEJON, demeurant 546 rue de la Petite Fosse, à BREAUTE (76110), pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques réalisée à son domicile le 21 octobre 2025 par la société GUEPES FRELONS POINT pour un montant de cinquante-six euros (56,00€).

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à M. Thierry DAJON, demeurant 546 rue de la Petite Fosse, à BREAUTE (76110), un remboursement des dépenses liées à la prise en charge de l'intervention exceptionnelle pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques réalisée à son domicile par la société GUEPES FRELONS POINT pour un montant de cinquante-six euros (56,00€).
- **AUTORISE** Le Maire et ses adjoints dans l'ordre du tableau sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au remboursement de M. Thierry DEJON.

## **ACCEPTATION DE LIBERALITES DES ENTREPRISES LOCALES POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE (DELIB N°DEL04 10/11/25)**

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée de la nécessité d'accepter les libéralités reçues par chèques des entreprises locales qui ont participé au financement du feu d'artifice sonorisé de la Fête de la musique 2025. Les dons par virement bancaire, pour un montant total de 2 730 €, ont déjà été encaissés.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les dons par chèques, au nombre de 24 (vingt-quatre), versés par les entreprises privées listées dans le bordereau en annexe, destinées au financement du feu d'artifice de la Fête de la Musique de l'année 2025, pour un montant total de 2 880 € (deux mille huit cent quatre-vingt euros).
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette de régularisation correspondant au montant total des dons encaissés.
- **AUTORISE** le Maire et ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer tous les documents nécessaires.

## **PROVISIONNEMENT POUR CREANCES DOUTESES - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°03 POUR L'EXERCICE 2025 (DELIB N°DEL05 10/11/25)**

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée que, dans un objectif de sincérité budgétaire, il est nécessaire de constater une provision pour dépréciation de créances douteuses relatives à un reduable, à hauteur de 100% pour les créances suivantes :

TIERS	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTANT DÛ	DERNIÈRE ACTION	MONTANT
M. LEVIEUX	T-622	23/06/2023	4161	43,29 €	SATD	43,29 € (100%)
M. LEVIEUX	T-836	11/08/2023	4161	90,10 €	SATD	90,10 € (100%)

Elle précise qu'aucun crédit n'a été inscrit au budget primitif de l'exercice 2025 - chapitre 68 - article 681 – pour les dotations aux amortissements et aux provisions, qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire n°03 pour ouvrir les crédits nécessaires aux articles suivants pour permettre l'émission du mandat d'ordre mixte correspondant :

Dépenses section fonctionnement		
Chapitre 68	Article 681	133,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>133,39 €</b>

Recettes section fonctionnement		
Chapitre 78	Article 7817	133,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>133,39 €</b>

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°03 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la provision des créances douteuses identifiées, conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire et ses adjoints dans l'ordre du tableau sont autorisés à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°03 et à signer tous les documents nécessaires.

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR UN SEJOUR A L'ETRANGER D'UNE ETUDIANTE (DELIB N°DEL06 10/11/25)**

Le Maire rappelle la demande initiale de Mme Lisa AVENEL et informe l'assemblée de la réception du budget prévisionnel du projet de Mme Lisa AVENEL pour un projet de mobilité universitaire ERASMUS, conformément à la demande du Conseil municipal réuni en assemblée le 14 octobre 2025. Le budget total envisagé du projet est fixé à 6300€ et l'intéressée bénéficie d'une bourse ERASMUS à hauteur de 1650€.

Mme HATTON informe de l'existence du dispositif départemental « TOPE-LA », permettant aux jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant un projet en lien avec la mobilité et la formation, de bénéficier d'une aide financière jusqu'à 400€ en contrepartie de la réalisation de 40h de bénévolat en collectivités ou en associations.

Il est décidé qu'un dispositif d'aide financière, d'un montant à déterminer, à destination de l'ensemble des jeunes habitants de la commune, dans le cadre d'un projet de mobilité ERASMUS, soit étudié.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ORIENTE** Madame AVENEL vers le dispositif du Conseil départemental de la Seine-Maritime, « TOPE-LA »
- **ACCEPTE** de proposer à Madame Lisa AVENEL une mission de bénévolat, à définir selon les besoins de la collectivité, dans le cadre du dispositif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer tous les documents nécessaires.

## **DESIGNATION D'UN REGISSEUR FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de nommer un nouveau régisseur titulaire pour la régie d'avances et de recettes « Fêtes et cérémonies » suite au départ pour mutation de Madame GUILBERT.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, par principe, le Maire à résilier la désignation de Mme Marie-Alice GUILBERT, en qualité de régisseur titulaire pour la régie de recettes « Fêtes et Cérémonies » ;
- **AUTORISE**, par principe, le Maire à désigner M. Quentin YVET en tant que nouveau régisseur titulaire de recettes pour la régie de recettes « Fêtes et Cérémonies ».

## **TRAVAUX**

### **Démolition des anciens vestiaires de foot**

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise SARL DEDDE pour la démolition des anciens vestiaires de foot, rue Pierre de Coubertin, pour un montant de 4 630 € HT, soit 5 796 € TTC. Il est convenu que les travaux sont à réaliser rapidement.

### **Maison CHAPELLE**

Le Maire informe l'assemblée de l'existence de fissures dans le sol de la salle à manger de la Maison CHAPELLE, bien communal privé actuellement occupé par un locataire dans le cadre d'un bail d'habitation, située avenue du 8 mai 1945. Il rappelle la volonté de la municipalité d'effectuer des réparations, et présente les différents devis établis pour la pose d'un nouveau revêtement.

Mme BROUTE informe l'assemblée qu'elle a pris contact avec l'assistante sociale qui suit le couple locataire et qui a alerté sur la situation.

M. MANGIN s'interroge sur la pertinence d'effectuer de telles réparations sans intervenir sur la structure.

Après avoir en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de retenir la solution d'un revêtement de sol en lineau dans toutes les pièces du rez-de-chaussée pour un montant de travaux estimé entre 800€ et 1080€.

## **SDE : projets de travaux 2026**

M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée des projets d'effacement des réseaux, et notamment celui de la rue d'Héricy, anciens terrains ROBERT. Face au montant des travaux envisagés, le SDE a formulé une nouvelle proposition financière avec un montant prévisionnel fixé à 140 400,00 € TTC et pour lequel la commune doit participer à hauteur de 49 900,00 € TTC.

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée de la possibilité d'inscrire le projet dans le budget futur avec le paiement habituel du SDE dans les deux années suivantes. Elle précise que deux terrains restent à vendre sur cette parcelle acquise par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet ci-dessus, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.
- **INSCRIT** la dépense d'investissement au communal de l'année 2026 pour un montant de 49 900,00 € TTC.
- **DEMANDE** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- **CHARGE** le Maire et ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer tous les documents nécessaires.

## **Plantation d'arbres**

M. DELAUNE présente à l'assemblée un projet de plantation d'arbres :

- Tilleuls sur l'avenue du 8 mai 1945
- Arbres fruitiers sur route des champs
- Aménagements paysagers de la jachère
- Plantations entre l'espace jeux et les vestiaires du foot

Mme DHERVILLEZ s'interroge sur l'accord du CD76 pour la plantation d'arbres le long des voiries. M. le Maire se charge d'interroger le département.

Mme HATTON partage un retour d'expérience dans une autre commune qui fait face à la délinquance de groupes de jeunes contre les arbres plantés.

Mme DHERVILLEZ précise qu'elle étudiera les possibilités budgétaires pour financer ce type de projet.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Urbanisme : suivi des dossiers

Mme DHERVILLEZ présente les derniers dossiers d'urbanisme déposées à la mairie et qui ont fait l'objet d'une décision de la commune :

### **Déclarations préalables :**

- N° 076141 25 G0022 – SA ENEDIS – 101 route de la briqueterie – construction d'un poste électrique – non-opposition du 15 octobre 2025 (Préfet)
- N° 076141 25 G0025 – LEMONNIER Vincent – 14 rue Jean-Baptiste Delambre – ravalement avec isolant – non-opposition du 15 octobre 2025
- N° 076141 25 G0027 – PIZIAUX Florian – 7 route des champs – extension de la maison – non-opposition du 27 octobre 2025
- N° 076141 25 G0021 – DESFONTAINE Catherine – 3 bis rue de la libération – ITE et ravalement de façade – autorisation tacite
- N° 076141 25 G0028 – TROCQUET Charlène – 12 rue Jean-Baptiste Delambre – ravalement projeté enduit – non-opposition du 6 novembre 2025

**Permis de construire :**

- N° 076141 25 G0009 – RÉMOND Olivier – 25A rue Antoine Arnaud – carport accolé à la maison – accord du 27 octobre 2025
- N° 076141 25 G0004 – EARL du colombier – 8 rue de la libération – cellule de stockage de céréales pour l'alimentation de l'élevage avicole et mise en place d'une poche souple de 120 m3 pour la DECI – accord du 20 octobre 2025
- N° 076141 25 G0006 – TAUVEL Alexis – route de Goderville lot 5 – maison RDC – rejet tacite du 3 octobre 2025

Mme DHERVILLEZ rappelle le sujet des fouilles diligentées sur les terrains aménagés par ALTEAME.

- Travaux : suivi des travaux en cours et à venir et compte-rendu de la commission

M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée des sujets évoqués de la dernière commission Travaux :

- **Maison LEROI** : Il présente les hypothèses d'évolution du garage existant inoccupé de la Maison LEROI, soit en vente de terrain à bâtir, soit en démolition avec l'entretien, soit par l'extension de la Maison, ou encore aménagement de l'étage en logement.

Mme DHERVILLEZ s'interroge sur la possibilité de réaliser les travaux en régie et des économies envisagées avec le choix d'une réalisation en régie. M. VANDERMEERSCH précise que les agents communaux peuvent intervenir sur les petits travaux mais les gros œuvres doivent plutôt relever d'entreprises spécialisées par l'ampleur des travaux, et que les économies envisagées seraient limitées.

Le Maire précise qu'un devis auprès de la société DEDDE va être demandé pour la démolition. Mme DHERVILLEZ s'interroge sur la surface du terrain disponible. M. VANDERMEERSCH répond qu'il y a environ 800m<sup>2</sup>.

- **Vestiaires foot** : Il informe avoir visité les locaux des vestiaires du club de football afin de programmer les travaux d'entretien à opérer en régie. Il partage l'hypothèse d'acquisition d'un robot-tondeuse pour le terrain de football afin de soulager la charge de travail des agents techniques et de pallier le vieillissement du matériel de tonte.

- **Matériels communaux** : Il alerte l'assemblée de l'arrivée en fin de vie de plusieurs matériels des services techniques qu'il conviendra prochainement de remplacer.

- Proposition d'une foire aux plantes le 14 février 2026

Le Maire rappelle le sujet avec la proposition d'une date d'organisation de l'événement au 14 février 2026. L'assemblée approuve la date et la sollicitation d'exposants supplémentaires volontaires.

- Animation : suivi de l'organisation du marché de Noël

M. PASCAL informe l'assemblée de la participation envisagée actuelle de 47 exposants, pour une cinquantaine d'exposants prévus, et détaille les réservations et les activités envisagées pour l'événement. Il précise que la calèche de Noël sera présente sur 2 jours et le groupe de musique Loisen & Co sera présent le dimanche avec deux déambulations de 45 minutes.

M. VANDERMEERSCH quitte la séance à 21h10.

- Distribution des colis de Noel

Mme LEMONNIER informe l'assemblée d'une distribution de colis de Noël pour 200 administrés, dont 103 personnes seules et 46 couples. La distribution est prévue durant le marché de Noël et la semaine suivante. Les commerçants locaux habituels seront reconduits sans changement.

- Invitation à la cérémonie du 11 novembre

Le Maire informe l'assemblée de l'invitation de l'Association des anciens combattants pour assister aux commémorations du 11 novembre, à 11h30 devant le monument aux morts de la commune.

- Assurance

Mme DHERVILLEZ présente les offres de GROUPAMA pour les contrats d'assurance de la collectivité. Deux contrats d'assurance auto sont plus intéressants que le contrat détenu aujourd'hui chez AXA :

- Offre commerciale d'assurance auto pour le Peugeot Partner à hauteur de 387,01 € par an ;
- Offre commerciale d'assurance auto pour le Renault Trafic à hauteur de 424,76 € par an ;

L'assemblée valide les propositions commerciales de GROUPAMA pour ces deux offres d'assurance auto.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire rappelle la date du téléthon au 6 décembre 2025 et fait part du programme envisagé de l'association locale pour l'événement. Mme DHERVILLEZ souligne la nécessité de mobiliser des bénévoles pour la réalisation de crêpes. Le Maire partage également l'invitation de l'association Roller&Co pour une course à roulette le même jour vers 13h15.

Le Maire informe l'assemblée de l'accident survenu avec la remorque des services techniques et partage les devis réalisés :

- Acquisition d'une nouvelle remorque : 2 287,99 € TTC
- Réparations chez SIMON : 1 204,81 € TTC
- Commande de pièces chez DEHONDT : 355,68 € TTC

La troisième solution est retenue.

Le Maire informe l'assemblée du don de palettes d'eau par la Communauté de Communes, à répartir dans les 22 communes membres. La moitié des produits ont déjà été donné au personnel de l'intercommunalité. Après en avoir débattu, l'assemblée propose de vérifier la date de péremption avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h30.

ELU	SIGNATURE
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Aldric VANDERMEERSCH	
Karine BROUTE	
Samuel DUPRE	
Régis PASCAL	
Valérie LEMONNIER	
Jérôme MANGIN	
Jean-Baptiste LAINNE	
Peggy COQUELLE	
Amélie HATTON	
Valentin DELAUNE	